



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 07 octobre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick MAILLET

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Flora LAPERNE
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

11 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCES 2025 - 2028

Les contrats d'assurance de la Commune prennent fin le 31 décembre 2024. Une consultation a donc été lancée afin de renouveler les contrats à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le présent marché sera conclu pour une durée de 48 mois (1 an reconductible 3 fois).

Le présent marché a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L.2124-2, R.2121-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) : le 03 Juillet 2024, et sur le site Internet de la Commune : le 3 juillet 2024.

La date de remise des offres était fixée au 20 septembre 2024 à 12h00.

Le marché était composé de 5 lots :

- Lot n°01 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°02 : Responsabilité civile – défense recours
- Lot n°03 : Flotte automobile et accessoires
- Lot n°04 : Protection juridique de la collectivité
- Lot n°05 : Protection juridique et fonctionnelle, défense pénale des agents et des élus

L'analyse des offres a été effectuée eu égard aux critères de jugement des offres prévus au Règlement de Consultation.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 25 septembre 2024, a attribué le marché selon la répartition, en lots, suivante :

- Lot n°01 : déclaré infructueux, seules 2 offres irrégulières ayant été reçues.
 - Lot n°02 : SMACL : Variante 1 retenue avec franchise à 1000€ = **29 037.70€ TTC/an** + PSE « Atteinte à l'environnement avec franchise à 10 000€ » = **1090.01€ TTC/an**.
 - Lot n°03 : MMA : Variante 1 retenue pour un montant de **53 969.00€ TTC/an** :
 - o franchise 600€ pour conduite intérieure, camionnette, remorques & appareils terrestres attelés de – de 750 kg, véhicule & engins divers de – de 3t500, quad, tricycle, 2 roues
 - o franchise 1200€ pour poids lourd, TPV (sauf mini bus), véhicule agricole, remorques & appareils terrestres attelés de + de 750kg, véhicule & engins divers de + de 3t5.
- Ainsi que l'ensemble des PSE proposées :
- o Bris de machines : **5544.00€ TTC/an**
 - o Auto collaborateurs : **1950.38€ TTC/an**
- Lot n°04 : GROUPAMA : variante à **1016.17€ TTC/an** + PSE « protection juridique maîtrise d'ouvrage » à **406.47€ TTC/an**.
 - Lot n°05 : infructueux (aucune offre remise).

Le procès-verbal de la CAO est joint en annexe.

Sur les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les prestataires désigné ci-dessus.

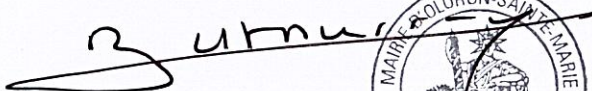

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, avec **32 voix pour et 1 abstention** (M. Pierre BAHOU),

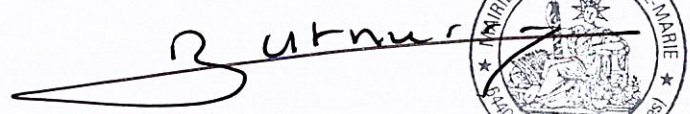

- **ADOPTÉ** le présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Général 2025, et aux exercices suivants, en section de fonctionnement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 7 octobre 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 09.10.2024



Bernard UTHURRY